

AFFAIRE N° 53

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
POUR L'ACQUISITION DU MOBILIER SPECIFIQUE
DES RESTAURANTS SCOLAIRES

Firmin LACPATIA donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue d'améliorer le fonctionnement des réfectoires des groupes scolaires, il serait opportun de passer un marché pour l'acquisition de mobilier spécifique tel que chaises réglables et tables de type "gigogne".

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- * à lancer un appel d'offres ;
- * en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

AVIS DES COMMISSIONS

Les Commissions ECOLES, TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES, et FINANCES émettent un avis favorable.

LE MAIRE : La Commune de Saint-Pierre réalise, aujourd'hui, une opération qui, en amont, a demandé plusieurs années. Une étude préalable a, en effet, été nécessaire.

L'amélioration des Cantines Scolaires fait partie du programme concernant l'Ecole. En attendant ce grand projet, nous allons apporter de petites améliorations au niveau du mobilier et de l'agencement des Restaurants. Il y aura, en effet, des cloisonnements dans les réfectoires. Dans le cadre du chantier C.E.S., nous envisageons également d'installer des rideaux dans les Cantines Scolaires.

Y a-t-il des questions ? Non.

Je mets cette affaire aux voix.

Oppositions ? Non. Abstentions ? Non. Pour ? Ensemble des Conseillers Municipaux présents.

Le rapport est adopté à l'UNANIMITE.

*

*

*